

En tout état de cause,
Force Ouvrière
participera aux
négociations qui vont
maintenant s'ouvrir ;
elle le fera en
défense du statut de
fonctionnaire d'Etat
des personnels, pièce
maîtresse du bon
fonctionnement de
l'Ecole publique,
laïque et républicaine.

Concertation sur la « refondation de l'école »

La FNEC FP-FO a pris connaissance du rapport de la concertation sur la « refondation de l'école ».

La FNEC FP-FO, qui a participé aux groupes de travail de cette concertation, s'y est exprimée sur la base de ses mandats et revendications et a confirmé son indépendance et son refus d'être associée à un processus de co-rédaction d'un projet de loi.

Pour Force Ouvrière, nombre des préconisations du rapport, si elles étaient retenues dans la rédaction du projet de loi d'orientation ouvriraient la voie à d'inquiétantes dérives.

Il s'agirait en fait, de la confirmation de l'essentiel des contre-réformes mises en place par les gouvernements précédents, qui ont toutes mis à mal aussi bien les fondements de l'école républicaine que les statuts de ses personnels.

Ainsi, la réforme des lycées ne serait pas remise en cause, l'abandon de la carte de formation professionnelle (LP et apprentissage) aux régions serait décidé, l'école du socle de compétences serait confirmée, la réforme des rythmes scolaires serait poursuivie, la mastérisation de la formation des enseignants serait maintenue, la diminution du nombre d'heures d'enseignement à tous les niveaux ne serait pas enrayerée...

Il en découlerait immanquablement un nouvel affaiblissement du fonctionnement de l'école républicaine, de nouvelles difficultés pour que ses missions soient remplies, et de graves remises en cause des garanties statutaires des personnels.

La FNEC FP-FO constate que les conditions de travail (les postes statutaires à créer) et de salaire des personnels du Ministère de l'Education nationale sont absents des conclusions des rapporteurs.

La FNEC FP-FO n'est en rien engagée par le contenu de ce rapport abusivement présenté comme ayant fait l'objet d'un consensus.

La FNEC FP-FO sera attentive aux choix du Président de la république et du ministre de l'Education nationale qui doivent s'exprimer après la publication de ce rapport et avant la rédaction du projet de loi.

En tout état de cause, Force Ouvrière participera aux négociations qui vont maintenant s'ouvrir ; elle le fera en défense du statut de fonctionnaire d'Etat des personnels, pièce maîtresse du bon fonctionnement de l'Ecole publique, laïque et républicaine.

Montreuil, le 8 octobre 2012